



Déclaration liminaire UNSA Éducation 85

CSA D Jeudi 30 janvier 2025

Madame la Directrice académique,

Mesdames, Messieurs,

Cette commission Carte scolaire se tient dans un contexte budgétaire fragile et marqué par des annonces contrastées. L'annulation de la suppression de 4 000 postes d'enseignants, la création de 2 000 postes d'AESH et l'abandon des deux jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires constituent des évolutions positives. Cependant, ces mesures demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins immenses de l'École et de ses personnels. Pour l'UNSA Éducation, un changement de braquet est indispensable pour regagner la confiance et insuffler un souffle nouveau à notre système éducatif.

Concrètement, le budget 2025 prévoit des évolutions inégales entre les degrés :

- 470 postes supprimés dans le premier degré au niveau national,
- 324 postes créés dans le second degré, ainsi que 170 postes de CPE et 600 postes d'AED,
- 2 000 postes d'AESH créés pour accompagner les élèves en situation de handicap.

Pour notre département de la Vendée, ce sont 8 suppressions de postes qui sont prévues dans le premier degré. Nous ne pouvons cependant que regretter cette décision, d'autant plus que la baisse démographique des effectifs élèves pourrait constituer une opportunité unique d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves. Plutôt que de réduire les moyens, il serait pertinent de maintenir les moyens existants pour alléger les effectifs par classe, en se rapprochant des standards de l'OCDE, et pour envisager la création d'écoles publiques dans les zones blanches de Vendée.

L'École inclusive reste un enjeu crucial. Les 2 000 postes supplémentaires d'AESH sont un premier pas, mais ils ne suffiront pas à répondre pleinement aux besoins des élèves en situation de handicap et à garantir des conditions de travail dignes pour ces personnels. En Vendée, nous sommes encore trop souvent confrontés à des situations où l'inclusion scolaire manque de moyens matériels et humains, engendrant souffrance et frustration pour les équipes éducatives, les familles et les enfants.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la nécessité de redéfinir la carte de l'éducation prioritaire en Vendée. Certaines de nos écoles affichent des indices de position sociale (IPS) particulièrement bas, comparables à ceux des établissements classés en REP+. Pourtant, ces écoles ne bénéficient pas des moyens associés à ce classement.

Avec la baisse des effectifs, les avantages liés au classement en Contrat Académique de Priorité Éducative (CAPé) s'amenuisent. Il serait donc pertinent de reconsidérer le statut de ces écoles et d'envisager leur reclassement en REP, afin de leur octroyer les ressources nécessaires pour soutenir efficacement leurs élèves. Cette démarche s'inscrirait dans une politique éducative plus équitable, visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Nous nous félicitons par ailleurs que les élèves des dispositifs ULIS soient désormais pleinement comptabilisés dans les effectifs des écoles. Cette avancée, conforme à la loi pour une école de la confiance de 2019, est essentielle pour garantir une prise en compte juste et équitable des besoins des élèves en situation de handicap. Nous voulons souligner qu'il est en effet nécessaire de traiter les écoles disposant d'un dispositif ULIS avec une attention particulière, afin d'assurer une inclusion réussie et des conditions de travail optimales pour les enseignants et les élèves.

Au-delà des chiffres, nous voulons rappeler que l'École a besoin d'une trajectoire claire et ambitieuse, concertée avec les partenaires sociaux. Si l'École est une priorité pour le gouvernement, il est temps de transformer les déclarations d'intention en actes concrets. Une politique éducative efficace doit allier des moyens renforcés à une vision à long terme, intégrant toutes les dimensions de la réussite éducative : effectifs, remplacement, formation initiale et continue, accompagnement spécialisé, et reconnaissance des personnels.

L'UNSA Éducation est convaincue que la baisse des effectifs élèves peut et doit être une chance pour notre système scolaire. Mais pour cela, il faut sortir d'une logique purement comptable et penser à l'intérêt général. Les personnels attendent des décisions justes et éclairées, qui répondent aux besoins concrets des écoles et des élèves de Vendée.

Nous regrettons que les documents préparatoires à cette instance nous soient parvenus tardivement. Ce délai restreint ne nous a pas permis d'échanger, pour de derniers ajustements, avec les directrices et directeurs des écoles concernées par d'éventuelles mesures de carte scolaire.

À travers cette déclaration, nous réitérons notre appel à un dialogue social constructif et transparent pour que chaque décision prenne en compte la réalité du terrain et les attentes des personnels.

Je vous remercie de votre attention.

Les délégués de l'UNSA Éducation de Vendée